# Protocole de certification



BNQ 3624-907/2017

Tuyaux et raccords en polyéthylène (PE) — Protocole de certification





# BNQ 3624-907/2017

Tuyaux et raccords en polyéthylène (PE) — Protocole de certification

Polyethylene (PE) Pipe and Fittings — Certification Protocol



**ICS**: 03.120.20; 23.040.20; 23.040.45; 93.020



#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

[téléphone: 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur: 418 652-2292;

courriel: bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web: www.bnq.qc.ca].

## RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

### SIXIÈME ÉDITION — 2017-10-19

Cette nouvelle édition remplace celle du 10 juin 2011.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNO.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNO, 2017

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNO.



#### **AVANT-PROPOS**

Le présent document a été élaboré en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur les tuyaux et raccords en polyéthylène (PE), formé des membres suivants :

BEAUMIER, David Groupe CTT (Sageos)

BERNARD, France Association des ingénieurs municipaux du

Québec (AIMQ)

COUILLARD, Claude Ville de Québec — Service de l'ingénierie

DIEZ, Carl Soleno

GARON, Bruno Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de

l'Alimentation du Québec (MAPAQ) —

Direction régionale de la Montérégie

GERVAIS, David Armtec LP

GINGRAS, Jean Corporation des officiers municipaux et en

environnement du Québec (COMBEQ)

GROEN, Gerry UPONOR Infra

LECLAIR, Éric Centre de technologie minérale et de plasturgie

(CTMP)

LORANGER, Marc-Antoine Ministère des Transports, de la Mobilité durable

et de l'Électrification des transports (MTMDET)

MERCIER, Serge Les produits VersaProfiles

SAMANIEGO, Carlos ADS Canada

HOUDE, Benoit (responsable de projet)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

La participation de Simon Decoste, d'ADS Canada, et de Tom Kostarides, d'UPONOR Infra, est également à souligner.



# **SOMMAIRE**

			Page	
1	OBJE	T DU DOCUMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME	1	
2	RÉFÉ	RENCES NORMATIVES	1	
3	DÉFI	NITIONS	2	
4	EXIG	ENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION		
5	RÈGI	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION		
	5.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	5	
	5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	5	
	5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT	5	
	5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	5	
	5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6	
	5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6	
	5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	6	
	5.8	RENOUVÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6	
	5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	7	
	5.10	MODIFICATION APPORTÉE AU PRODUIT	7	
6	MAR	MARQUAGE ET ÉTIQUETAGE		
	6.1	GÉNÉRALITÉS	7	
	6.2	MARQUAGE ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT	7	
ANN	IEXE A -	<ul> <li>RÉFÉRENCE INFORMATIVE</li> </ul>	8	



# TUYAUX ET RACCORDS EN POLYÉTHYLÈNE (PE) — PROTOCOLE DE CERTIFICATION

#### 1 OBJET DU DOCUMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME

Le présent document a pour objet d'établir les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des tuyaux et des raccords en polyéthylène selon les exigences des normes de produit BNQ 3624-027, BNQ 3624-110, BNQ 3624-115, BNQ 3624-120 et ASTM F894. Il importe de prendre note que, pour répondre aux besoins exprimés par les donneurs d'ordres, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) offre le programme intitulé ASTM F894, qu'il limite à la certification des tuyaux à profil fermé.

NOTE — La norme ASTM F894 est publiée en anglais seulement.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le BNQ la conformité de leurs produits.

Le présent document a été élaboré en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

#### 2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

NOTE — Le présent document cite également des références informatives, qui ne sont pas à caractère obligatoire. La liste de ces références est donnée en annexe.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.